



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juin 2015

COMPTE-RENDU

PROCES VERBAL DE SEANCE

Etaient Présents : Mes Anny SANLAVILLE, Marie Thérèse RIGAUDIER, Agnès BOCQUEL, Christine NAVARRO, Dominique GUINET, Ms Emmanuel GENIQUET, Frédéric BRU, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Franck BERNARD, Philippe MOREL, Daniel DELAGNEAU, Christophe MOYNE, Eric URIDAT, Thierry LABRUYERE

Pouvoirs :

Ghislaine SANDON à Marie Thérèse RIGAUDIER

Catherine MORLON à Daniel DELAGNEAU

Excusée :

Aurélie VARRIER

Véronique VERDIER

Secrétaires de séance : Didier Alban et Gilles Lemoine

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 28 AVRIL 2015

Délibérations :

- Décisions budgétaires modificatives N° 2 suite aux correctifs de report d'excédent d'investissement
- Aménagement traversée du hameau du bady

Présentation de la démarche concernant la mise en accessibilité des bâtiments publics du diagnostic

Examen de devis,

Compte rendu de commissions et de syndicat

Questions diverses

Informations

Questions Diverses :

D. Delagneau : Demande un échange au sujet du courrier du comité syndical du lotissement du Montferrand et notamment au sujet du réseau d'assainissement.

C. Navarro : passage à 50 Km/h sur la RD 28 F à partir de la commune de St Didier de Formans en direction de Trévoux

Le compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

I-Décision budgétaire modificative n°2 suite au correctif de report d'excédent d'investissement

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de l'élaboration du budget 2015, un défaut de report de résultat sur la section d'investissement n'a pas été détecté par les différentes parties participantes au budget.

Emmanuel Geniquet, premier Adjoint explique le montage technique à réaliser lors de l'élaboration du budget et des mesures correctives à apporter pour cette année. Le montant de 121 413.90 € doit donc être pris en compte en recette d'investissement et réparti comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

La répartition des montants d'investissement est conforme aux discussions qui avaient eu lieu lors du débat d'orientation budgétaire.

De plus le trésorier nous demande :

- d'amortir les subventions reçues sur l'exercice 2014 au centime près alors que nous avons délibéré sur une somme arrondie,
- de diminuer les dépenses imprévues de 235.32 €, la somme imputée au compte 020 DI d'investissement dépassant les 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section d'investissement.

Les mesures correctives sont également reprises sur le tableau ci-dessous :

Section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
2315/041		6 219.20 €			
2313/041		42 217.92 €	2031/041		48 437.12€
020	Dépenses imprévues	-235.32 €			
Hors op	Matériel roulant	10 000.00 €			
163	Matériel informatique	5000.00 €			
171	Voirie	5000.00 €			
185	Opération cœur de village	880.00 €	1068	Excédent fonc.	121 413.19€
187	Salle des fêtes	20 768.51 €			
189	bady	20 000.00 €			
191	Cantine scolaire	40 000.00 €			
192	Cimetière	20 000.00 €			
TOTAL		169 850.31 €	TOTAL		169 850.31€
Section de Fonctionnement					
023	Virement à la section d'investissement	0.19 €			
6811/042	Amortissement subvention	1366.53 €			
023	dépenses imprévues	- 1366.72 €			
TOTAL		0.00			0.0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette décision budgétaire modificative n° 2

II –Aménagement de la traversée du Bady et Etude d'un parking

Mme la maire rappelle que le projet d'aménagement et de sécurisation du hameau du Bady a déjà fait l'objet de plusieurs présentations à la commission travaux, au conseil municipal et en réunion publique aux riverains.

Une réunion avec un agent du conseil départemental, la commission travaux et Calad' Etudes pour faire le point sur l'avancement du dossier a également eu lieu.

L'ensemble de ces rencontres a permis d'affiner le projet pour aboutir au plan présenté ce jour.

Didier Alban reprend les principales avancées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le plan d'aménagement du hameau du Bady par 15 voix pour et 2 voix contre (Daniel Delagneau, Catherine Morlon).

Parking situé près abri bus hameau du bady

Didier Alban, adjoint aux travaux, présente le projet consistant à créer environ 10 places de parking situé le long du chemin après l'abri bus sur la propriété du riverain.

Une visite sur site avec le propriétaire du terrain concerné a permis de lui expliquer le projet. Le propriétaire a validé le principe de la vente de la surface nécessaire.

2 possibilités techniques :

- Créer un parking avec un sens de circulation.
- Créer un parking avec une aire de retournement

La première possibilité nécessite l'achat d'une surface plus importante

Emmanuel Geniquet fait remarquer qu'il ne faut pas se priver de cette hypothèse.

Daniel Delagneau attire l'attention sur les précautions à prendre quant au cheminement de l'eau de ruissellement sur ce secteur.

Didier Alban explique qu'il est nécessaire de :

- Conduire la création du parking simultanément aux travaux de sécurisation de la rue. Cela permettra d'y installer la base travaux, d'économiser les frais généraux inhérents à chaque consultation et à chaque travaux.
- Pour cela, il est nécessaire d'intégrer ces travaux dans la même consultation et faire un avenant à la convention avec Calad' Etudes.

Le conseil valide ces dispositions.

III – Présentation de la démarche de la mise en accessibilité des bâtiments publics

Mme le Maire rappelle les obligations de mise en accessibilité fixé par la loi de mars 2005 qui donnait 10 ans aux organismes recevant du public pour réaliser les travaux.

Didier Alban, adjoint aux travaux explique la démarche :

Des dispositions complémentaires permettent à ces organismes publics ou privés de se mettre en conformité en créant un agenda d'accessibilité programmé prolongeant la période de 3 ans pour réaliser les travaux.

Une attestation sur l'honneur est suffisante pour les bâtiments déjà en conformité comme la mairie, les salles périscolaires ou la bibliothèque.

Pour les diagnostics ,3 entreprises ont été sollicités pour obtenir un devis :

- SOCOTEC a répondu que son cahier des charges était plein, et ne prenait pas de client supplémentaire
- APAVE a fourni un devis pour 2880 € HT
- DIAG ACCES explique que pour les établissements de catégorie 5, un diagnostic n'est pas nécessaire, seul un état des lieux est suffisant lorsqu'il est complété par un agenda d'accessibilité programmé décrivant les travaux à réaliser avec le planning de réalisation dans les 3 ans à venir. Coût estimé par diag Access environ 1000 € HT

L'agenda d'accessibilité est à déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015.

IV- Examen de devis :

Didier Alban adjoint aux travaux, présente les devis proposés par la commission travaux du 28-05-2015 :

Chemin vert :

Levée topographique pour réaliser un avant-projet sommaire et chiffrage

3 entreprises sollicitées .L'entreprise TREMA est retenue pour un montant de 1788 € HT.

Trottoir chemin de la mouturière

3 entreprises sollicitées : TMF est retenue pour le montant de 10 667.40 € TTC.

Réfection du chemin de la mouturière à l'embranchement de la rue des prés de l'église

2 entreprises sollicitées Gonnet pour 3 340.80 € et TMF pour 4 200 €.

Les travaux de la création du trottoir ainsi que ceux de la rénovation du chemin de la mouturière sont sur le même secteur, La commission travaux préconise d'utiliser la même entreprise, à savoir TMF.

Le conseil valide l'entreprise TMF pour 4 200 €

Remplacement des tables et chaises du restaurant scolaire

Marie Thérèse Rigaudier, adjointe aux affaires scolaires , présente deux devis pour remplacer les tables et chaises existantes.

Entreprise LAFA pour 4 607.84 € TTC et l'entreprise SIMIRE pour 4 031.6 € TTC.

Après discussion l'entreprise SIMIRE est retenue.

Compte rendu de commissions et syndicats

SMICTOM

Chacun a reçu le dernier compte rendu. Anny Sanlaville attire l'attention sur l'importance de ce compte rendu et notamment sur la fermeture du centre d'enfouissement à la Thorine sans solution de rechange pour l'instant et sur le projet ECOFOLIO en cours de négociation.

Commission urbanisme

A ce jour, le coût des traitements de dossiers est de 1 625 € auxquels il faut ajouter 1 241 € de part fixe à payer par la commune.

L'adhésion est payée par la C C D S V : 220 € pour chacune des communes.

Emmanuel Geniquet insiste sur le fait que ces nouvelles dépenses sont le fait direct du désengagement de l'état dans le traitement des documents d'urbanisme et que l'impact financier s'ajoute aux baisses des dotations de l'état.

Mme le maire informe le conseil que le contentieux entre la famille Cappaï et la commune est passé en jugement : la famille Cappaï a été déboutée de sa demande et est condamnée à payer la somme de 1 000 € en dédommagement à la commune.

Questions diverses

D Delagneau : Demande un échange au sujet du courrier du comité syndical du lotissement du Montferrand et notamment au sujet du réseau d'assainissement.

Assainissement : Le réseau d'assainissement du Montferrand a été repris par le syndicat d'assainissement dont le président était M STELLATI maire de Ste Euphémie en mars 1988.

Lorsque le syndicat a été dissous, la compétence a été reprise par la communauté de communes. Cette décision devrait être en la possession du président du comité syndical.

Un point est à faire avec le vice-président de la CCDSV sur ce sujet.

Propreté de l'espace dédié au tri sélectif situé sur les emprises du Montferrand

L'enlèvement des gros dépôts se fait régulièrement mais la qualité du suivi et de l'entretien a baissé depuis quelques mois.

Une intervention auprès du SMICTOM sera faite par le maire.

Reprise des voiries du lotissement

C'est un engagement important qui nécessite un travail conséquent, notamment :

- sur les métrages
- les règles à définir

La municipalité s'est engagée sur des projets importants en ce début de mandat et elle devra opérer des choix et des priorités. Le sujet reste donc à traiter et un planning n'est pas défini.

C. Navarro : passage à 50 Km/h sur la RD 28 F à partir de la limite de Sainte Euphémie sur la commune de St Didier de Formans en direction de Trévoux.

La mise en place de cette limitation de vitesse s'est faite sans concertation avec la commune de Sainte Euphémie.

Les mesures de sécurité sont très insuffisantes sur cette section et notamment lorsque le futur collège sera en fonction.

Philippe Morel est inquiet de l'accélération des véhicules générée par l'interdiction, juste dans la courbe et devant les entrées des propriétés.

Madame le maire explique qu'elle va s'inquiéter des tenants et aboutissants. Une rencontre avec le conseiller départemental sera nécessaire.

INFORMATIONS :

- Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Chacun a reçu un courriel concernant les futures dispositions de cette loi. Madame le maire propose de se réunir sur ce sujet avec un intervenant si possible.

Prochain conseil municipal le 30 JUIN 2015 à 20h30

Séance levée à 22 h 50